



PROCEDURE REPORTING ENVIRONNEMENTAL INTERNE ET REFERENTIEL EXTERNE DE VERIFICATION

**PÔLE
SUCRE**



POLITIQUE DE DURABILITE

En plaçant l'humain et l'environnement au cœur de sa démarche de développement durable, le Groupe SIFCA est conscient de sa responsabilité à l'égard des employés et des communautés locales. Le Groupe SIFCA participe dans les pays où il opère au développement socio-économique grâce à une politique d'investissement et de créations d'emploi, mais aussi à la préservation de l'environnement :

Pour ce faire, nous nous engageons à :

1 Respect des Droits de l'Homme

- Respecter et soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Respecter et reconnaître les droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs contractuels, temporaires et migrants,
- Lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et le harcèlement sous toutes ses formes
- Respecter les droits fondés

2 Développement responsable de ses opérations

- Identifier, maintenir et protéger les zones à haut stock de carbone (HSC),
- Identifier, maintenir et protéger les zones à haute valeur de conservation (HVC),
- Identifier, entretenir et protéger les tourbières
- Réduire progressivement les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur les plantations existantes
- Respecter les droits des populations autochtones et des communautés locales de donner ou de refuser leur consentement, libre et éclairé-préalable (CLIP) à toutes les opérations affectant les terres ou ressources sur lesquelles ils ont l'obligation juridique, communautaire ou droits coutumiers

3 Meilleures pratiques de gestion

- Se conformer aux lois et règlements locaux et internationaux applicables à nos opérations,
- Réduire progressivement l'utilisation des produits chimiques et limiter ses effets sur l'environnement (pollution de l'eau, du sol et de l'air ; émission des gaz à effet de serre et interdiction de l'utilisation du feu, ...),
- Faciliter et encourager l'inclusion des petits exploitants / agriculteurs dans nos chaînes d'approvisionnement,
- Assurer une négociation juste et transparente des prix avec les petits exploitants/ agriculteurs,
- Médier toutes les plaintes et conflits par un processus ouvert, transparent et consultatif.

Notre engagement à créer un réseau d'approvisionnement transparent avec une traçabilité complète est au cœur de notre politique.

Cette politique de gestion responsable s'applique, sans exception, à :

- Toutes les opérations du Groupe SIFCA, et celles de ses filiales, y compris toutes les usines de transformation et les plantations que le Groupe détient, gère ou dans lesquelles il investit, quel que soit le niveau de sa part.
- Tous les fournisseurs (tiers) auprès desquels le Groupe achète ou avec lesquels il entretient une relation commerciale (potentiellement l'achat de matières premières).




Pierre BILLOU
Directeur Général
Novembre 2017

1. CONTEXTE

Le reporting développement durable est aujourd'hui une pratique répandue qui repose sur des standards internationaux. Le Global Reporting Initiative (GRI standards, version 2016), les articles 116 de la Loi NRE (2001) et 225 de la loi Grenelle 2 (2010) en France, la Company Act (2006) au Royaume Uni, ou encore des classements boursiers éthiques forment un ensemble de références pour les entreprises.

Plus qu'une façon de mesurer et relater au travers d'un rapport sa performance, le reporting est un outil de pilotage de la stratégie, qui prend en compte la manière dont l'entreprise intègre les impacts sociaux et environnementaux de son activité, et adopte les meilleures pratiques possibles afin de contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement

2. OBJET

Cette procédure, qui reprend les indicateurs de performance extra-financière contenu dans l'article 225 de la Loi Grenelle 2 (2010), décrit de façon détaillée et précise les informations à reporter. Elle y définit les périmètres de reporting en termes de source d'information. Elle rappelle les modes de calcul et de comptabilisation des indicateurs tout en mettant un accent sur les points de vigilance et les différents niveaux de contrôle.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise où les informations à mesurer et relater sont possibles d'être collectées telles que définies dans la présente procédure.



SOMMAIRE

I.	Électricité - Consommation	6
II.	Essence - Véhicules - Consommation	9
III.	Gazole/Diesel - Véhicules - Consommation	12
IV.	GPL - Consommation	15
V.	Diesel – Sources fixes -Consommation	17
VI.	Volume d'eau consommé annuellement	19
VII.	Quantité de déchets dangereux produits / an	22
VIII.	Quantité de déchets non-dangereux produits /	26

I. ÉLECTRICITÉ - CONSOMMATION

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre (pour toute l'année)
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: kWh
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

EN 0100 Consommation d'électricité USINE, ANNEXE, ATELIER, ADMINISTRATION, BUREAU, LABORATOIRES, CENTRES MEDICAUX

Rapporter ici les quantités - de kWh - d'électricité consommée - dans l'année - par l'entité. Fournir une estimation quand les informations précises sont absentes.

Sont inclus: OUI

- Toutes les consommations de l'usine, ateliers, bureaux, laboratoires, centres médicaux...

Sont exclus :

- Dans le cas où l'électricité est payée directement par un tiers (cas d'une activité de sous-traitance par exemple), la quantité d'électricité n'est pas à comptabiliser ici.

EN 0100-1 Consommation d'électricité IRRIGATION

Rapporter ici les quantités - de kWh - d'électricité consommée - dans l'année - par l'entité. Fournir une estimation quand les informations précises sont absentes.

Sont inclus: OUI

- Toutes les consommations effectuées par l'entité ; que celles-ci soient achetées au réseau et / ou produites sur site.
- Toutes les consommations y compris toutes les zones éclairées dépendant du réseau CIE ou de l'énergie produite

Sont exclus: NON

- Dans le cas où l'électricité est payée directement par un tiers (cas d'une activité de sous-traitance par exemple), la quantité d'électricité n'est pas à comptabiliser ici.

EN 0100-2 Consommation d'énergie des Zones d'Habitations

MÉTHODE DE COLLECTE / MODE DE CALCULS

La collecte doit se faire

- soit par relevés des compteurs
- soit par consolidation des factures
- soit par échange direct avec le fournisseur d'énergie.

MÉTHODES D'ESTIMATION

Contrôles arithmétiques :

- En cas d'impossibilité de collecter les volumes consommés,

il est possible de les estimer à partir des factures : Il suffit de diviser le montant de la facture – HT - par le prix moyen de l'énergie concernée. Cette information est disponible sur internet dans chaque pays sur les sites des ministères (de l'environnement par exemple). Par exemple le prix moyen pour 1 kWh est d'environ 0,14€TTC en France. (à adapter pour chaque pays

- Lorsque les bureaux sont loués dans un bâtiment partagé et qu'il est possible de récupérer du loueur des données sur la consommation totale du bâtiment et sur les surfaces totales en m², l'estimation de la consommation de l'entreprise est effectuée au prorata des m² occupés par l'entité.

POINTS DE VIGILANCE

Si les chiffres exacts ne sont pas disponibles, toujours proposer une évaluation basée sur l'une des 2 méthodes proposées. Toujours préciser le périmètre estimé (en m² par exemple) et la méthode d'estimation (en prix moyen utilisé par exemple).

CONTRÔLES

Toujours bien conserver la méthode de calcul ET les documents justificatifs pour l'audit externe

INDICATEUR PUBLIÉ

**Achats d'électricité = EN 0100 (USINE et Annexes)
+ EN 0100-1 (IRRIGATION) EN 0100-2 (ZONES
d'HABITATIONS) - Electricité produite sur site.**

II. ESSENCE - VÉHICULES - CONSOMMATION

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Litres
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Consommation de carburant

Rapporter les volumes totaux achetés d'essence et distinguer parmi cette consommation :

- **les volumes essence utilisés par des véhicules dont l'entreprise est propriétaire – indicateur EN 0200** : Il s'agit principalement des consommations d'essence des véhicules, des motos, des engins et véhicules de service, de fonction et de déplacements professionnels possédés en propre par l'entité.
- **les volumes essence revendus à des sous-traitants – indicateur EN 0201**
- **les volumes essence utilisés pour des véhicules loués – indicateur EN 0202** : Il s'agit principalement des consommations d'essence des engins et/ou engins de manutention (pelleteuses, chariots

élévateurs etc.) sur site et des véhicules de service et de fonction en location longue durée ou véhicules personnels des salariés utilisés pour des déplacements professionnels.

Sont inclus:

- L'essence consommée par l'entreprise : soit achetée dans des stations en ville avec carte carburant ou pompée dans des stations sur sites.
- Les consommations des véhicules personnels des salariés utilisés pour des déplacements professionnels et réglées par notes de frais sont également prises en compte dans l'indicateur

Sont exclus:

- Les consommations de carburant des sources fixes (par exemple générateur d'électricité)

MODE DE CALCUL

Nombre total d'heures année N = heures collaborateur 1 + heures collaborateur 2 + heures collaborateur 3 +...

POINTS DE VIGILANCE

Le total des heures théoriques travaillées est le cumul des heures théoriques de chaque collaborateur. Ce n'est pas une moyenne. La méthode de calcul pour les employés «temporaires » puisqu'il ne s'agit pas de durées contractuelles comme défini dans le référentiel.

Méthode de collecte / Mode de calculs

La collecte doit se faire par :

- Suivi des bons de sortie carburant sur site

- Carte carburants mensuel
- Tickets de carburant des stations en ville (ex : total)

MÉTHODE D'ESTIMATION:

Une estimation peut être faite à partir des Km totaux parcourus et des consommations moyennes par Km pour le parc de véhicules concerné (dans ce cas, préciser la méthode de calcul).

Ex 10 000 Km parcourus par voiture X 8 voitures X 5 litres aux 100km (consommation moyenne) = 4 000 litres

POINTS DE VIGILANCE

Si l'entité suit à ce jour la quantité totale de carburant essence + GPL +diesel sans possible différenciation des trois, il sera remonté « 0 » pour la quantité d'essence et de GPL et le total pour la quantité de diesel

Si les chiffres exacts ne sont pas disponibles, toujours effectuer une évaluation basée sur la méthode proposée. Toujours préciser le périmètre estimé: le nombre de véhicules, les Km totaux, les consommations moyennes).

CONTRÔLES

Toujours bien conserver la méthode de calcul ET les documents justificatifs pour l'audit externe

Consommation moyenne :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Consommation_de_carburant_par_les_voitures#Consommation_moyenne_d.27es_sence

INDICATEUR PUBLIÉ

**Consommation de carburant (périmètre financier et opérationnel)
= EN 0200 (véhicules en propre) + EN 0202 (véhicules loués)**

III. GAZOLE/DIESEL - VÉHICULES - CONSOMMATION

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Litres
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Consommation de carburant

Rapporter les volumes totaux achetés de Diesel/gasoil et de distinguer parmi cette consommation :

- **les volumes de diesel utilisés par des véhicules dont l'entreprise est propriétaire – indicateur EN 0300** : Il s'agit principalement des consommations de diesel des véhicules, des motos, des engins, véhicules de service, de fonction et de déplacements professionnels possédés en propre par l'entité.
- **les volumes de diesel revendus à des sous-traitants – indicateur EN 0301**
- **les volumes de diesel utilisés pour des véhicules loués – indicateur EN 0302** : Il s'agit principalement des consommations de diesel des engins et/ou engins de manutention (pelleteuses,

Sont inclus:

- Le gazole / diesel consommé par l'entreprise : soit acheté dans des stations en ville avec carte carburant ou pompée dans des stations sur site.
- Les consommations des véhicules personnels des salariés utilisés pour des déplacements professionnels et réglées par notes de frais sont également prises en compte dans l'indicateur
- Les consommations des véhicules loués à des sous-traitants.

Sont exclus:

- Les consommations de carburant des sources fixes (par exemple générateur d'électricité)

MÉTHODE DE COLLECTE / MODE DE CALCULS

La collecte doit se faire par :

- Suivi des bons de sortie carburant sur site
- Carte carburants mensuelle
- Tickets de carburant des stations en ville (ex : total)

MÉTHODE D'ESTIMATION :

Une estimation peut être faite à partir des Km totaux parcourus et des consommations moyennes par Km pour le parc de véhicules concerné (dans ce cas, préciser la méthode de calcul).

Ex 10 000 Km parcourus par voiture X 8 voitures X 5 litres aux 100km (consommation moyenne) = 4 000 litres

POINTS DE VIGILANCE

Si l'entité suit à ce jour la quantité totale de carburant essence + GPL +Gazole / diesel sans possible différenciation des trois (cas des

concessionnaires par exemple), il sera remonté « 0 » pour la quantité d'essence et de GPL et le total pour la quantité de diesel.

Les consommations réglées par notes de frais sont également rapportées avec preuve de tickets de carburant dans le cadre d'une mission

Si les chiffres exacts ne sont pas disponibles, toujours proposer une évaluation basée sur la méthode proposée. Toujours préciser le périmètre estimé : le nombre de véhicules, les Km totaux, les consommations moyennes).

CONTRÔLES

Toujours bien conserver la méthode de calcul ET les documents justificatifs pour l'audit externe

Consommation moyenne :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Consommation_de_carburant_par_les_voitures#Consommation_moyenne_d.27es_sence

INDICATEUR PUBLIÉ

**Consommation de carburant (périmètre financier et opérationnel)
= EN 0300 (véhicules en propre) + EN 0302 (véhicules loués)**

IV. GPL - CONSOMMATION

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: kg
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Consommation d'énergie

Rapporter ici les quantités - en Kg- de GPL consommées par l'entité. Il s'agit principalement d'énergie pour engins roulants. Fournir une estimation quand les informations précises sont absentes.

Sont inclus :

Toutes les consommations :

- Consommation de gaz butane par les chariots élévateurs
- Consommation de GPL

Sont exclus :

- N/AI

MÉTHODE DE COLLECTE / MODE DE CALCULS

La collecte doit se faire par :

- Suivi des bons de sortie carburant sur site
- Carte carburants mensuelle
- Tickets de carburant des stations en ville (ex : total)

Sauf indication contraire, les factures de GPL sont en Kg (Il est demandé de rapporter une quantité en kWh PCS (pouvoir calorifique supérieur) et non PCI (pouvoir calorifique inférieur).

MÉTHODES D'ESTIMATION

N/A

POINTS DE VIGILANCE

Si jamais les quantités de GPL sont disponibles uniquement en m³, le coefficient de conversion suivant sera utilisé :

1 m³ = 11,63 kWh PCS*. Si les chiffres exacts ne sont pas disponibles, toujours proposer une évaluation basée sur l'une des 2 méthodes proposées. Toujours préciser le périmètre estimé (en m² par exemple et la méthode d'estimation (en prix moyen utilisé par exemple).

CONTRÔLES

Toujours bien conserver la méthode de calcul ET les documents justificatifs pour l'audit externe

*** kWh PCS = (pouvoir calorifique supérieur) et non PCI (pouvoir calorifique inférieur). Pour le GPL: 1 kWh PCS = 1,1 kWh PCI**

PCS = PCI + Chaleur latente de condensation (ou de vaporisation) de l'eau

V. DIESEL – SOURCES FIXES -CONSOMMATION

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Litres
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Consommation d'énergie

Rapporter ici les quantités - en litres - de fuel domestique ou diesel consommé pour le groupe électrogène, motopompes etc. par l'entité.

Fournir une estimation quand les données précises ne sont pas disponibles.

Sont incluses :

- Toute consommation pour faire fonctionner les groupes électrogènes, les motopompes, les sècheurs...

Sont exclues :

- Les frais d'abonnement.
- Les consommations de carburant des véhicules

MÉTHODE DE COLLECTE / MODE DE CALCULS

La collecte doit se faire

- Suivi des bons de sortie carburant sur site
- Carte carburants mensuelle
- Tickets de carburant des stations en ville (ex : total)

Le suivi des quantités mensuelles des motopompes, groupe électrogène et sècheurs.

MÉTHODES D'ESTIMATION :

N/A

POINTS DE VIGILANCE

Si jamais les quantités de fuel domestique sont disponibles uniquement en kWh, le coefficient de conversion suivant sera utilisé :

1 m³ <=> 1 000 L <=> 9851,85 kWh.

CONTRÔLES

Toujours bien conserver la méthode de calcul ET les documents justificatifs pour l'audit externe

VI. VOLUME D'EAU CONSOMMÉ ANNUELLEMENT

DÉSIGNATION

Objectif	: Gestion des consommations d'eau
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: volume m3
Référent	: Usine / Entité / Laboratoire/
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Volume d'eau consommé annuellement en m3

Le volume d'eau consommé annuellement s'entend comme les consommations d'eau en m3 utilisés par relevé de compteurs ou estimation pour les processus opérationnels et le déroulement de l'activité. Les volumes d'eau réutilisés (ex : circuits fermés comme les réseaux de refroidissement) sont à exclure.

EN 0701 et EN 0705 - Consommation d'eau USINE, ATELIER, BUREAUX, LABORATOIRES, CENTRE MEDICAL,

Rapporter ici les quantités – de m3 - d'eau consommée - dans l'année - par l'entité. Fournir une estimation quand les informations précises sont absentes.

Sont inclus:

- Toutes les consommations d'eau consommées effectivement par l'entité.

- Toutes les consommations de l'usine, ateliers, bureaux, laboratoires, centres médicaux.

Sont exclus:

- Dans le cas où l'eau est payée directement par le client (cas d'une activité de sous-traitance par exemple), la quantité d'eau n'est pas à comptabiliser ici.
- Les consommations des zones d'habitations et des plantations

EN 0702 et EN 0706 Consommation d'eau IRRIGATION - PEPINIERES

Rapporter ici les quantités - de m³ - d'eau consommée - dans l'année - par l'entité. Fournir une estimation quand les informations précises sont absentes.

Sont inclus: OUI

- Toutes les consommations d'eau consommées effectivement par l'entité.
- Toutes les consommations d'eau de la plantation (irrigation), maison du gardien sur la plantation...

Sont exclus: NON

- Dans le cas où l'eau est payée directement par le client (cas d'une activité de sous-traitance par exemple), la quantité d'eau n'est pas à comptabiliser ici.
- Les consommations de l'usine et de ses annexes.
- EN 0703 et EN 0707 Consommation d'eau des Zones d'habitations

MÉTHODE DE COLLECTE / MODE DE CALCULS

Source d'information : les consommations d'eau sont obtenues à partir des factures d'eau ou à partir des relevés de compteurs. L'organisme

fournissant l'eau peut en général fournir un document récapitulatif de l'ensemble des consommations.

Somme des volumes d'eau consommée sur l'année. Une méthode permet d'estimer le mois de Décembre de l'année N si les données ne sont pas disponibles en ajoutant au 11 mois collecté la moyenne des consommations sur ces 11 mois.

POINTS DE VIGILANCE

Les volumes d'eau réutilisés (ex : circuits fermés comme les réseaux de refroidissement) sont à exclure.

Le périmètre doit être globale et intégrer l'eau achetée mais aussi l'eau des forages si applicable.

Le système de distribution d'eau sur les sites est autonome (eau de forage) les cas de facture d'eau interviennent dans les zones de ville.

CONTRÔLES

Contrôles arithmétiques : variation N/N-1, variation par surface de site

INDICATEUR PUBLIÉ

Consommation d'eau totale = EN 0701 + EN 0702 + EN 0703 + EN 0705+ EN 0706+ EN 0707

VII. QUANTITÉ DE DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS / AN

DÉSIGNATION

Objectif	: Mesurer et réduire ses consommations énergétiques
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Litres
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont les déchets qui présentent un risque pour la santé ou pour l'environnement. En France, l'utilisation de BSD (bordereaux de suivi des déchets) est imposée pour ce type de déchets. Les déchets dangereux récupérés désignent les déchets collectés et traités par un organisme de collecte spécifique.

Les déchets dangereux présentent au moins une des propriétés suivantes :

- Huiles usagées (huiles de moteur provenant des ateliers)
- Toluène utilisé par les laboratoires pour les analyses (solvant)
- Explosif (bouteilles de gaz)
- Comburant (oxygène)
- Facilement inflammable (gaz butane)

- Inflammable Irritant (acide)
- Nocif (acide)
- Toxique
- Cancérogène
- Corrosif
- Infectieux
- Toxique pour la reproduction
- Mutagène
- Substances et préparations qui, au contact de l'eau, de l'air ou d'un acide, dégagent un gaz toxique ou très toxique
- Substances et préparations susceptibles, après élimination, de donner naissance, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-avant.
- Ecotoxique

Sont inclus:

- Tous les déchets dangereux
- Tout déchet susceptible, après élimination, de donner naissance à une autre substance qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus;
- Tout déchet qui, au contact de l'eau, de l'air ou d'un acide, dégage un gaz toxique ou très toxique.
- Emballages souillés respectifs et les supports absorbants (chiffons) souillés par lesdits produits:
 - o les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, Rodenticides et autres biocides);
 - o les engrais;
 - o le stimulant pour la saignée (Ethephon) ;
 - o les produits chimiques destinés à l'usinage du caoutchouc (acide phosphorique, chaux, soude caustique) ou au traitement des eaux de chaudière de l'huilerie;
 - o les produits chimiques utilisés au garage (huiles, graisses, solvants, acide de batterie, etc.)
 - o les produits chimiques utilisés dans les ateliers (solvants,

- o peintures, gaz industriels, ciment, additifs, colles, produits de fumigation, etc.);
 - o les produits chimiques de laboratoire (hexane, éthanol, trichloréthylène, etc.)
 - o les produits chimiques de potabilisation de l'eau (hypochlorite de calcium, charbon actif, etc.) ;
 - o les carburants (gasoil, essence, kérosène, etc.).
- Les déchets liés à l'activité industrielle et de plantation du site
 - Les déchets des sous-traitants (le reporter dans le total des déchets dangereux)

Sont exclus:

- Les déchets des villages dits domestiques (ne sont pas pris en compte)
- Les déchets transférés d'un autre site ne doivent pas être reportés afin d'éviter les doubles comptages.
- Les déchets non produits par le site ne sont pas concernés.

SOURCE D'INFORMATION

Reporting du prestataire collectant et traitant ces déchets.

Si aucune mesure exacte de cette donnée n'est accessible, fournir une estimation obtenue auprès des prestataires, ou calculée (à partir du poids moyen d'un container, du nombre de containers collectés...) en expliquant la méthode et les hypothèses effectuées.

MODE DE CALCUL

Sommation des quantités selon le fichier de suivi des déchets.

POINTS DE VIGILANCE

Prendre en compte l'ensemble des déchets dangereux du processus de production.

Un déchet peut être considéré comme produit lorsqu'il est évacué en passant par le pont bascule. Ce qui permet d'avoir quantité. Lorsqu'il est généré par l'entreprise ou le processus de production mais stocké, sa quantité n'étant pas disponible il n'est pas considéré comme déchet produit.

CONTRÔLES

Contrôles arithmétiques : variation annuelle N/ N-1.

VIII. QUANTITÉ DE DÉCHETS NON-DANGEREUX PRODUITS

DÉSIGNATION

Objectif	: Gestion des déchets
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Poids - tonnes
Référent	: Entité / Services généraux / Achats / Contrôle de gestion
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

- Déchets non-dangereux organiques : Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent : les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des cantines et restaurants d'entreprises, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions. Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost. Ils peuvent aussi être qualifiés de déchets non-dangereux. A ce titre on peut citer :
 - o Déchets plastiques, déchets métalliques (fers usagés), Déchets en bois, pneus, déchets d'emballage en carton
 - o Sous-produits issus du process (bagasse,mélasse)

Sont inclus:

- Tous les déchets non dangereux
- Les déchets liés à l'activité industrielle et de plantation du site
- Les déchets des sous-traitants (le reporter dans le total des déchets non-dangereux)

Sont exclus:

- Les déchets des villages.
- Les déchets en provenance d'un autre site : les déchets transférés d'un autre site ne doivent pas être reportés afin d'éviter les doubles comptages
- Les déchets non produits par le site ne sont pas concernés

SOURCE D'INFORMATION

Fiche de suivi des déchets avec les quantités de déchets

MODE DE CALCUL

N/A

POINTS DE VIGILANCE

Prendre en compte l'ensemble des déchets organique du processus de production. Un déchet peut être considéré comme produit lorsqu'il est évacué en passant par le pont bascule. Ce qui permet d'avoir les quantités. Lorsqu'il est généré par l'entreprise ou le processus de production mais stocké, sa quantité n'étant pas disponible il n'est pas considéré comme déchet produit.

CONTRÔLES

Contrôles arithmétiques : variation annuelle N/ N-1

IX. QUANTITÉ DE DÉCHETS VALORISÉS / AN

DÉSIGNATION

Objectif	: Gestion des déchets
Mois de collecte	: 31 Décembre
Fréquence	: Annuelle
Nature	: Cumul depuis le 1er janvier
Unité	: Poids - tonnes
Référent	: DMSDD
Périmètre	: Pays (toutes les entités, toutes les implantations, tous les sites, toutes les filiales)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Un déchet est considéré comme valorisé lorsqu'il est :

- réutilisé ou utilisé à d'autres fins
- recyclé
- composté
- incinéré ou transformé avec récupération d'énergie

SOURCE D'INFORMATION

Fiche de suivi des déchets avec les quantités de déchets

MODE DE CALCUL

Reporting du prestataire collectant et traitant ces déchets / estimation des volumes émis

POINTS DE VIGILANCE

Prendre en compte l'ensemble des déchets organique du processus de production.

CONTRÔLES

Contrôles arithmétiques : variation annuelle N/ N-1

A photograph of a water treatment facility. In the foreground, there is a concrete structure with a metal railing. Below it, water is being treated, creating a large amount of white foam. In the background, there are more concrete structures and greenery.

PARCE QUE NOUS PLAÇONS
L'ENVIRONNEMENT
AU CŒUR DE NOTRE QUOTIDIEN

Nous identifions, maintenons et protégeons les zones à Haut Stock de Carbone (HCS)¹ et les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC)²

Security
Natural Carbon
Solidarity Manage HCS
child labor
Keep Social Sharing
Empreinte Valorization
Principe ISO Biodiversité Cu
Appropriation
Health Ecologique Social p
Transparency
Innovation
Natural Equité
Travail HCV Fancier Enfant
Empreinte Manage footprint
Development Ecosystème Hygiene
Enfant Réglementation Norme
Santé ISO Dural
Protection Sharing Principe Boyer Ecosystem E
Valeur Assainissement
Sécurité Procurement Teurbière
Efficience
Croissance landed Law
RSPC
bag
HCS
ISO
Santé
Natural
Ecosystème
Gestion
Equity
Culture
HCV
GES
Hourly



Boulevard du Havre, Abidjan
01 BP 1289 Abidjan 01
+225 21 75 75 75
communication@sifca.ci
www.groupesifca.com